

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 33 (1895)
Heft: 47

Artikel: Origine du chapeau-monument chez les dames
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-195230>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

bourgeois à mines fleuries, s'accoudèrent à leurs chaises, oubliant là leurs chopes pour écouter les cuivres, tandis que les sommeliers s'accotoient à la paroi avec leurs plateaux.

» Et, à la sortie, sous la pluie qui commençait à tomber, les exclamations se croisaient : « Sehr schön ! Superb ! », tandis que les braves papas zurichoïses, un moutard sur le bras, s'en allaient, sous leurs parapluies, en fredonnant : *O mein Heimatland ! O mein Vaterland !* »

R.-M. CAPELLE.

Histoire d'un pari.

Sous ce titre, le journal *La France* publie cette amusante petite histoire, signée : D. Bonnaud :

MADAME. — Dis donc, mon ami, es-tu passé aujourd'hui du côté de l'avenue de l'Opéra ?

MONSIEUR (*inquiet*). — Oui... et pourquoi ?

MADAME. — Alors... tu as dû forcément voir la magnifique exposition de costumes du *Bonheur des Dames*.

MONSIEUR (*de plus en plus inquiet*). — En effet... mais je ne me suis pas arrêté... J'avais autre chose à faire qu'à contempler des chiffons !

MADAME. — Des chiffons !... Comme tu y vas. Il y a cependant, tout à fait sur le devant... « en vedette », comme disent les actrices, une petite robe... oh ! très simple... mais d'un goût ! Tu sais... je l'ai marchandée.

MONSIEUR. — Ah ! (*Changeant vite la conversation*.) Il paraît que ton amie madame de Beautreuil est au lit... On la dit au plus mal...

MADAME. — Ce ne sera rien. Revenons à nos moutons. Mon cher, j'ai marchandé cette robe... une misère. Elle est pour rien, quand on songe à ce qu'il y a de dentelles appliquées dessus, au point de Venise, mon ami ! Et elle ne coûte que seize cents francs !

MONSIEUR. — Seize cents francs ! Tu plaisantes !

MADAME. — Mais non... Songes-y bien, c'est une chose qui reste. Ce ne sont pas de ces saletés de robes qui font une saison... et puis pffft !... Non, c'est du beau et du bon. On fait preuve d'économie en se montant de pareilles choses... ça dure un temps infini. On n'en voit pas la fin.

MONSIEUR (*agacé*). — Je ne comprends pas ton insistance, ça fait la vingtième fois que tu me parles de cette robe. Je te le répète, c'est trop cher, n'en parlons plus.

MADAME. — Trop cher ! Mais tu es fou... tu n'as pas vu (*ciline*). Ecoute, promets-moi, à la première bonne affaire que tu feras, de me la payer... cette robe.

MONSIEUR. — Non... Je ne promets rien. Seize cents francs ! Je te l'offrirai...

ou... quand les poules auront des dents ou... ou encore quand les allouettes tomberont du ciel toutes rôties... ou encore quand on aura arrêté Arton.

MADAME qui a aperçu dans un coin du journal du soir, auquel son mari est abonné, la nouvelle de l'arrestation d'Arton). — Tu me l'offriras, dis-tu... quand Arton sera arrêté... Autant me dire jamais...

MONSIEUR. — C'est plus poli qu'un refus brutal.

MADAME. — Néanmoins, j'accepte ta promesse. Tu m'offriras cette robe quand Arton sera arrêté.

MONSIEUR (*souriant bien tranquille*). — Oh ! tant que tu voudras.

MADAME. — Tu le jures ?

MONSIEUR. — Sur la tête de ta sacrée mère... pardon ! — sur la tête sacrée de ta mère.

MADAME. — Eh bieu, mon ami, apprête ton argent. Arton est arrêté.

MONSIEUR (*riant aux éclats*). — Ha... Ha ! Elle est bien bonne... fameuse la farce... mais ça ne prend pas... ma chérie... tu as des trucs innocents. Arton, arrêté... laisse-moi rire... Non... non ! tu es d'une ingénuité en fait de roueries. Arrêté Arton (*il se tord*). Ha... Ha...

MADAME (*lui montrant le journal*). — Tiens, vois... lis... je n'invente rien...

MONSIEUR (*subitement très pâle*). — Allons donc... Mais oui... c'est vrai... un communiqué officiel... Arton arrêté à Londres... Ma chère, tu as gagné ton pari... mais je te demanderai encore une chose... C'est d'attendre qu'Arton soit à Paris pour m'exécuter... Tant que je ne le verrai pas... de mes propres yeux..., je ne croirai pas à son arrestation.

MADAME. — Soit... nous irons le voir arriver demain à 10 h. 4 à la gare du Nord... Emporte les seize cents francs.

MONSIEUR. — Oui (*à part*). Quel crétin que cet Arton !... Et moi qui le croyais fort...

Encore les culottes.

Monsieur le Rédacteur,

Dans votre article intitulé : *Porter les culottes*, vous avez oublié un détail qui a bien son importance ; je veux parler des déceptions par lesquelles doivent passer les pauvres femmes qui les portent avant d'en arriver à bien jouer leur rôle. Je mets de côté, cela va sans dire, ces épouses vulgaires qui éprouvent le plus grand plaisir à dire : « Mes champs, mes vignes, mes bêtes, mon vieux, etc. »

Lorsqu'une jeune fille se marie, elle n'a certainement point l'intention de faire de son mari son serviteur. Elle est au contraire heureuse et fière si elle peut s'appuyer sur lui. Elle souffre, dès le jour où elle s'aperçoit que son compagnon n'a ni force ni énergie.

Il ne lui faut pas longtemps, du reste, pour constater la chose. Dès les premiers jours, elle a la preuve que son

mari ne possède aucune initiative, qu'il préfère s'effacer, laisser les autres se mettre en avant et rester lui-même à l'abri de tout tracés.

Lorsque le moment est venu de régler les premiers comptes du ménage, quelle déception ! Des notes sont présentées à Madame, qui les reçoit, en disant : « Je les remettrai à mon mari qui s'acquittera envers vous. »

— Oh ! ce n'est pas la peine, lui est-il répondu, nous lui avons déjà remis nos comptes et nous lui en avons même réclamé le montant plusieurs fois.

La jeune femme, le rouge au visage et profondément humiliée, ne tarde pas à se rendre compte d'un état de choses dont elle souffrira à l'avenir.

Dans les choses les plus ordinaires de la vie, la faiblesse, l'indifférence et l'égoïsme d'un mari semblable apportent chaque jour de fâcheuses perturbations dans la famille.

A table, où les enfants viennent s'asseoir avec empressement et tous à la fois, la mère prie-t-elle son mari de bien vouloir servir ces petits impatients, celui-ci, qui n'a pas moins d'appétit qu'eux, prétexte, pour se libérer de sa besogne, un affreux lumbago. Il répète qu'il a l'oreille dure et continue à manger sans regarder ni à droite ni à gauche, sans se laisser distraire par toutes les petites voix qui réclament ceci ou cela.

Mais les enfants grandissent et s'aperçoivent toujours plus de la mollesse de leur père. Bientôt, ils prennent de petits airs d'indépendance et exécutent leur travail comme ils l'entendent et comme si le père n'existait pas.

Dès lors, tout se complique. Celui qui n'a pas su garder sa place commence à ouvrir les yeux ; il se fâche et jure qu'il ne veut pas se laisser mener par ses enfants, que c'est déjà assez de l'être par la mère, etc., etc., sans se douter que la cause de sa position effacée c'est lui-même.

Quant à sa femme, — si c'est une femme de cœur, — la culotte qu'elle est ainsi condamnée à porter lui sera une bien lourde croix.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

PAULINE ***

Origine du chapeau-montant chez les dames. — Peu de temps avant les événements de 1789, une révolution qui, en son temps, avait produit non moins de sensation que la seconde, s'était effectuée dans la coiffure féminine. La reine Marie-Antoinette ayant perdu ses cheveux à la suite d'une couche, le chapeau remplaça les édifices capillaires à la mode depuis plusieurs années.

Ce fut d'abord un petit chapeau en soie orné de plumes et de fleurs, incliné

sur le côté de la tête ; mais les grandes dames, habituées à leurs échafaudages, ne tardèrent pas à garnir leurs chapeaux comme elles avaient garni leurs cheveux, c'est-à-dire très prétentieusement et très lourdement.

En 1785, le *Journal des Modes de Paris* annonçait : « Aujourd'hui, on offre aux dames un chapeau à l'amiral. On verra chez M^{lle} Fredin, modiste, A l'Echarpe d'Or, rue de la Ferronnière, un chapeau sur lequel est représenté un vaisseau, avec tous ses agrès et apparaux, ayant ses canons en batterie. »

Chez M^{lle} Quentin, autre célébrité de la mode, c'était le chapeau *pouf*, en *trophée militaire*. « Les étendards et les timbales posés sur le devant, disait l'annonce, sont d'un effet très agréable. »

Lorsque M^{lle} Contat créa le *Mariage de Figaro*, les « toques à la Suzanne » firent sensation. Avec le *Barbier de Séville*, vint le « chapeau à la Basile », puis les bonnets, qui, dès la réunion des Notables, avaient remplacé les chapeaux, se mirent de la partie. De même qu'il y avait eu des bonnets *au bandeau d'amour*, *à la carmélite*, *au lever de la reine*, *à la novice de Cythère*, il y eut les bonnets *à l'Iphigénie*, *à la prêtresse de Vénus*, *à la Pierrot*, où abondaient les dentelles, et enfin, toute la nomenclature du théâtre se trouvant épuisée, le bonnet *anonyme*, d'une remarquable ampleur.

Dans l'entourage de la souveraine, au moment des idylles de Trianon, les dames portaient la coiffure *à la laitière* et le bonnet *à la paysanne de cour*.

(La Science illustrée.)

Un premier café à Lausanne.

Un café s'étant ouvert à Lausanne, LL. EE. de Berne le supprimèrent, par mandat du 6 avril 1700, et défendirent l'usage de cette « chère boisson ».

Le gouvernement de Berne, soucieux de la santé autant que de la bourse de ses sujets du Pays de Vaud, fixait l'époque à laquelle il était permis de manger des pommes-de-terre nouvelles. Il poussa même sa sollicitude jusqu'à fournir chaque commune, aux frais de celle-ci, « d'une seringue ». LL. EE. achetaient ces petits instruments en gros et les revendaient aux communes au prix de dix-neuf florins.

Les détails qui précèdent, empruntés à la *Contrée d'Oron* de M. Ch. PASCHE, sont assez curieux ; ils nous montrent d'abord qu'à l'origine on ne buvait dans les cafés que du café, liqueur d'un prix alors très élevé et que nos souverains maîtres trouvaient hors de proportion avec les ressources de leurs humbles sujets.

Comme les temps sont changés ! et aujourd'hui, avant et après la tasse de

café, que de bouteilles, de chopes et autres boissons !

Quant à la seringue communale, fournie au prix de revient par LL. EE., elle nous laisse un peu rêveur. Voyez-vous d'ici cette seringue unique à l'usage de toute une localité !

Lè z'amœirào que ne sè dàivont rein.

Lo valet à Grietz reluquâvè la felhie à Maillet et la raccampagnivè la demein-dze né quand lè valets et lè felhiès s'é-tiont amusâ cauquié part à tsantâ ao bin à djuî à « pigeon vôle ». Maillet ne sè tsaillessâi pas tant dè cein que stu Grietz contâvè fleurette à sa bouéba, po cein que sè peinsâvè que lo gaillâ ne tgnâi pas atant à la grachâosa qu'à cein que l'avâi à preteindrè. C'étaî on bon parti, kâ lo père Maillet avâi bin oquié ; mâ la pourra drolo étâi on bocon simplietta, sein portant ètrè onna bedouma, et cein n'atterivè pas lè lurons que lo père arâi volliu. Faut don pas ètrè èbâyi se ne fasâi pa tant boun'asseimblant ao chalant ; assebin quand lè dou z'amœirào s'ein vegnont à bré la demein-dze né, passâvont pè lo prâ, pè derrâi la maison, po ne pas ètrè vu dâo vilhio, kâ Grietz avâi poaire de 'na remaôfâie et mémameint dâi z'estrivierès ; et quand l'arrevâvont decoutè la maison, lo galé, après avâi de atsi-vo à sa mia, sè reverivè ein passeint derrâi l'adze et, ni vu, ni connu, s'allâvè reduirè, ao bin l'allâvè retrovâ lè z'autro valets.

Onna né que lo père Maillet sè trovâ per hazâ pè derrâi la maison ao momeint iò rabordâvont, sè catsè permi lè bëllirès dein on carreau dè favioulès et que vâi-te ? Ye vâi cé tsanero dè Grietz que remolâvè sa felietta su lè duès djoutès ein lâi deseint bouna né et que la bouéba sè laissivè fèrè. Ne dit rein su lo momeint, po ne pas fèrè dâi z'histoirès ; mâ lo leindéman, ye fâ à sa bouéba :

— Stu iado, tsanera dè merdâosa, t'é prâisa su lo fé. Y'é vu hiair à né que cé crapaud dè Grietz tè tchaffâvè vâi lo pliantadzo et ne vu rein dè ce comerce. Ne vu pas que cé vaurein te baillâi dâi remolâès (des baisers).

La felietta, on pou vergognâosa d'être dinsè bramâie pè son père, sè peinsâ dè racoumoudâ lè z'affèrès, et lâi repond :

— Oh bin, père, n'ausse pas poaire : totès lè remolâès que mè baillè, lè lâi reindo.

Une nouvelle nourrice. — A défaut de lait de femme, de vache ou même d'ânesse, le lait de chèvre peut être employé pour l'allaitement des nouveau-nés ; mais à la condition qu'il ne soit pas donné pur, surtout à l'enfant de quelques mois. Le lait de chèvre est, en effet, plus riche en beurre que le lait de

vache ; il est donc plus lourd et moins facilement digéré que ce dernier ; il contient en plus un principe odorant, l'acide hircique. Donc, pour l'allaitement de l'enfant en bas âge, on devra toujours couper le lait de chèvre et ne le donner pur qu'à partir de l'âge de six mois ; on peut même alors le laisser têter directement au pis de l'animal, comme cela a pu se pratiquer dans quelques familles, des crèches ou des asiles spéciaux.

Et c'est même un assez curieux spectacle de voir la chèvre laitière s'étendre près de l'enfant qu'elle doit nourrir et éviter de faire un seul mouvement de ses pattes pendant que le bébé tette au pis même de ce docile animal.

(Science illustrée.)

Petit-Pierre.

La maison, un pavillon à deux étages, à la façade envahie par le lierre et le chèvre-feuille, s'élevait sur le bord de la Seine, aux environs de Melun ; des fenêtres, on découvrait au loin, magnifique océan de verdure, la forêt de Fontainebleau et ses arbres centenaires.

Une famille vivait là : Jacques Darville, un peintre paysagiste dont les tableaux commençaient à acquérir une certaine vogue dans le monde artistique, sa femme Lucile, une charmante créature répandant autour d'elle comme une atmosphère de douceur et de bonté, et Pierre, — Petit-Pierre, comme on l'appelait, — leur unique enfant, un bambin de sept ans, à la chevelure blonde et à la mine fraîche comme une rose.

Les époux Darville passaient leur existence dans une véritable félicité, s'adorant mutuellement, aidés en cela par la présence de Petit-Pierre, ce trait d'union divin qui cimentait davantage leur amour sans cesse grandissant.

Un quatrième personnage, un vieillard à tête blanche, le père de Jacques Darville, vivait en marge de cette idylle conjugale.

Naturellement, le bonhomme idolâtrait l'enfant ; ayant la passion de l'herborisation et des collections d'insectes, il n'était heureux que lorsqu'il pouvait emmener son petit-fils en excursion dans la forêt de Fontainebleau.

Quelle joie pour eux deux de partir par les clairs matins d'été et de longer la rivière, estompée d'une buée vaporeuse ! Ils s'en allaient, gagnant la forêt, l'aïeul tenant l'enfant par la main et réglant sa marche sur la sienne. Ils emportaient des provisions de bouche, et quand le petit-fils, se sentant fatigué, demandait à se reposer, ils s'asseyaient au pied d'un arbre, afin de casser la croûte. Ils étaient pleins de gaieté, et leurs éclats de rire faisaient envoler les merles endormis dans les rameaux des grands chênes.

Une fois restaurés, ils repartaient, continuant leur course vagabonde au gré de leur libre fantaisie, et insouciant du but à atteindre. De temps en temps, le grand-père se courbait, ramassant pour son herbier quelque plante rare, quelque « simple » renommé pour ses propriétés médicinales. Le petit, lui, s'amusait à capturer des bestioles aux ailes multicolores.

Les deux voyageurs connaissaient leur fo-